

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 FEVRIER 2023

En l'an 2023, le mardi 21 février, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le jeudi 16 février, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Henri BAUDET, Maire de la Commune de Bolquère Pyrénées 2000.

Présents (7) : M. André BATAILLE, M. Henri BAUDET, Mme Françoise DELCASSO-DEJOUX, M. Antonin HUG, Mme Valérie MALOT, Mme Françoise MARTIN, M. Serge ROSSELL.

Absents ayant donné procuration (2) : Mme Anne GALIBERT à Mme Valérie MALOT, Mme Morgane LALOUETTE à M. Marc BLANIC

Absents (5) : M. Marcel BLANC, M. Marc BLANIC, M. Jacques CARTIER, M. Titouan HUIGE, M. Jean-Pierre INGLES.

Secrétaire de séance : Mme Valérie MALOT.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil avait initialement été convoqué le mardi 14 février, sur le même ordre du jour, mais que seulement 7 conseillers étaient présents.

Le quorum permettant à l'assemblée de délibérer valablement étant fixé à 8, Monsieur le Maire a renvoyé le conseil à une date ultérieure, sur le même ordre du jour.

Aucun quorum n'étant requis, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h40 et fait remarquer, toutefois, que malgré le changement de date et d'heure, le nombre de conseillers présents n'a pas augmenté et s'interroge sur l'opportunité de réunir le conseil pendant les vacances d'hiver.

Il rappelle ensuite les points à l'ordre du jour.

1. Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Madame Valérie MALOT Secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 17 janvier 2023

Monsieur LIÉGEOIS présente ses excuses pour la coquille sur la date du conseil de janvier qui était bien le 17 janvier et non le 13.

En l'absence d'autres observations et coquille rectifiée, le procès-verbal du Conseil Municipal du mardi 17 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. Compte rendu des délégations du maire

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LIÉGEOIS qui fait état des décisions suivantes toutes en matière de commande publique :

- **TERRITOIRES AVOCATS - 4 726,64 € ht** - Convention annuelle d'assistance juridique
- **BLUMAQ - 445,44 € ht** - Entretien tractopelle CAT 428 (axes pont avant)
- **900K - 2 819,00 € ht** - Ordinateur portable + Dock Station + Écran déporté
- **AMR - 1286,60 € ht** - Embrayage PL Mercedes 1114
- **SLM – 1699,00 € ht** - Affuteuse à mèches atelier mécanique
- **SONEPAR – 488,99 € ht** - Bouton d'arrêt d'urgence salle de réunion OT
- **F GONIN - 4 565,79 € ht** - Parcelle AI 104 - Division avant-vente (Ancien UDSIS)

4. Commande Publique

a. **Prestation d'archivage avec le Centre de Gestion 66**

Monsieur le Maire rappelle l'obligation légale pour les communes de disposer d'un archivage d'un certain nombre de pièces.

Pour ce faire, il existe un service d'accompagnement à la gestion des archives par le Centre de Gestion des Pyrénées Orientales destiné à accompagner les collectivités territoriales affiliées dans la gestion de leurs archives en leur proposant les prestations suivantes :

- Tri, classement, conditionnement des archives selon la réglementation ;
- Préparation des éliminations et rédaction de bordereaux d'élimination ;
- Organisation des locaux d'archivage ;
- Elaboration d'un inventaire

Il précise que la prestation a un coût forfaitaire de 250 euros la journée et qu'il y a entre 4 et 8 jours, au maximum, de travail par an.

Monsieur le Maire, considérant l'intérêt pour la collectivité de s'assurer que ses archives soient organisées de façon conforme au regard des obligations légales, propose au Conseil d'autoriser le recours au service « Archives » du CDG66 pour une durée de 4 ans et un maximum de 20 jours et de signer la convention proposée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal autorise le recours au service « Archives » du CDG66 pour une durée de 4 ans et un maximum de 20 jours et la signature de la convention proposée.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

5. Domaine et Patrimoine

Monsieur le Maire rappelle le travail engagé par le service urbanisme, avec l'aide d'un cabinet spécialisé, pour procéder au repérage puis à l'acquisition de parcelles sans maîtres.

Une première série de parcelles avaient été présentées lors du précédent conseil et il propose de passer en revue toutes les parcelles proposées ce jour avant de se prononcer sur chacune des acquisitions.

Monsieur le Maire rappelle que, pour l'instant, seuls des rues et chemins sont proposés.

Il détaille ensuite les acquisitions proposées :

- Parcelle AL 170 (ex A 428) Av du Canigou 4403 SA Entreprise de Construction de La Vallée du Lot ;
- Parcelle AE 44 (ex A 596) Rue du Pla SARL Diffusion Immobilière du Littoral Méditerranéen ;
- Parcelles AI 39 (ex A 622), AE 16 (ex A 578) et AE 35 (ex A 529) Pla de la Creu et Rue du Pla SCI Les Chalets du Serrat de l'Ours ;
- Parcelle AI 2 (ex A 890) Rue Anse de la Forêt SNC Pyrénées 2000 - Réalisations Malardeau et Cie.

Monsieur le Maire propose un vote en bloc sur tous les espaces proposés avec le résultat suivant :

a. **Bien vacant sans maître – Acquisition de plein droit de la parcelle AL 170**

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

b. **Bien vacant sans maître – Acquisition de plein droit de la parcelle AE 44**

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

c. Bien vacant sans maître – Acquisition de plein droit des parcelles AI 39, AE 16 et AE 35

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

d. Bien vacant sans maître – Acquisition de plein droit de la parcelle AI 2

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

A l'issue du vote Monsieur ROSSELL demande pourquoi ces opérations d'acquisitions n'ont pas été réalisées plus tôt.

Monsieur le Maire lui répond que les services ont été dernièrement informés que certains cabinets spécialisés pouvaient réaliser le travail préalable à ces acquisitions ; c'est ce qui a été fait d'où la série de délibérations intervenues et à intervenir encore.

Après les rues et chemins, le cabinet effectuera un même travail pour les bâtiments sans maîtres.

6. Fonction Publique

a. Recrutements de saisonniers pour l'années 2023

Monsieur le Maire rappelle que, chaque année, la Commune a recours à des agents contractuels pour effectuer des tâches saisonnière comme l'entretien des espaces verts l'été ou les parkings de la station en hiver.

Monsieur HUG précise que la décision proposée permettra, tout au long de l'année, de procéder aux recrutements chaque fois que cela sera nécessaire, avec rapidité et efficacité, sans devoir repasser à chaque fois devant le Conseil.

Monsieur le Maire précise que, dans ce cadre-là, seront créés, au maximum, 5 emplois à temps complet dans le grade d'Adjoint Technique Territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent polyvalent espaces verts et agents polyvalents parking, par exemple.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à recruter 5 emplois saisonniers à temps complet.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

7. Institution et Vie Politique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il se rend à toutes les réunions de la Commission de sécurité lorsqu'elle visite les Établissements Recevant du Public (ERP) implantés sur la Commune.

Il indique que la loi lui permet de se faire représenter par un adjoint ou un conseiller municipal auquel il aura donné délégation de signature.

Il précise qu'il avait pensé confier cette mission à Monsieur BLANIC, Adjoint en charge de l'urbanisme.

En son absence à la présente réunion du Conseil, Monsieur le Maire propose de confier cette charge à Madame DELCASSO-DEJOUX, conseillère municipale et candidate pour suppléer Monsieur le Maire chaque fois que nécessaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal désigne Madame Françoise DELCASSO-DEJOUX, conseillère municipale, Déléguée Sécurité afin de suppléer autant que de besoin Monsieur le Maire dans ses obligations en matière de sécurité dans les ERP.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

8. Finances Locales

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DELCASSO-DEJOUX qui présente les dossiers de demandes de subventions qui seront très prochainement déposés.

Elle rappelle la récente mise à jour des différents schémas directeurs avec les actions classées par ordre de priorité.

Elle rappelle également que les subventions demandées peuvent atteindre 80% du financement des travaux dont une première tranche a été réalisée l'année dernière.

Madame DELCASSO-DEJOUX indique que les travaux objets des demandes de subventions sont dans la continuité des travaux déjà réalisés, inscrits en priorité 1 dans les schémas directeurs et peuvent démarrer rapidement grâce au marché accord cadre passé l'année dernière avec trois entreprises susceptibles de réaliser les travaux.

Elle indique que ces subventions risquent de s'épuiser en 2026 en même temps que la compétence sera transférée à la Communauté de Commune et qu'il convient d'en faire la demande et de les consommer le

plus rapidement possible.

Monsieur le Maire précise que les schémas et les programmes de travaux ont été présentés au Conseil Départemental 66 et à l'Agence de l'Eau et, qu'après avis favorables de ces deux instances, la Commune a monté ses dossiers avec un autofinancement communal résiduel de 20% dans chacun des programmes dont il précise les contours financiers et plans de financement tels que ci-dessous.

a. Demandes de subventions – Réseaux Eau Potable et Eaux Usées de l'avenue des Lilas

PLAN DE FINANCEMENT	
DESIGNATION	MONTANTS
RENOUVELLEMENT DE LA CANALISATION AEP FUYARDE DE L'AVENUE DES LILAS	
TRAVAUX	
Montant des Travaux (Priorité 1)	120 000,00€
Imprévus (5%)	6 000,00 €
Actualisation des prix (coefficient de 1,007)	882,00 €
SOUS - TOTAL TRAVAUX € HT	126 882,00€
Ingénierie	
Maitrise d'œuvre	7 612,00 €
Géomètre	1 500,00 €
CSPS de niveau III	1 200,00 €
Géotechnique mission G1 – Classification GTR	1 200,00 €
Diagnostic HAP	1 200,00 €
Tests et épreuves de réception externalisés	2 000,00 €
SOUS - TOTAL INGENIERIE HT	14 712,00 €
TOTAL GENERAL TRAVAUX + INGENIERIE HT	141 594,00 €
TOTAL GENERAL DE L'OPERATION (TRAVAUX TTC + INGENIERIE TTC)	169 912,80 €

PLAN DE FINANCEMENT	
Part Agence de l'Eau 30%	42 478,20 €

Part Conseil Départemental 30%	42 478,20 €
Part au titre du FSR 20%	28 318,80 €
Part d'autofinancement 20%	28 318,80 €

PLAN DE FINANCEMENT	
DESIGNATION	MONTANTS
REMPLACEMENT DE LA CANALISATION EU VETUSTE DE L'AVENUE DES LILAS	
TRAVAUX	
Montant des Travaux (Priorité 1)	308 200,00€
Imprévus (5%)	15 410,00 €
Actualisation des prix (coefficient de 1,007)	2 265,00 €
SOUS - TOTAL TRAVAUX € HT	325 875,00€
Ingénierie	
Maitrise d'œuvre	19 552,00 €
Géomètre	1 500,00 €
CSPS de niveau III	1 200,00 €
Géotechnique mission G1 – Classification GTR	1 200,00 €
Diagnostic HAP	1 200,00 €
Tests et épreuves de réception externalisés	2 500,00 €
SOUS - TOTAL INGENIERIE HT	27 152,00 €
TOTAL GENERAL TRAVAUX + INGENIERIE HT	353 027,00 €
TOTAL GENERAL DE L'OPERATION (TRAVAUX TTC + INGENIERIE TTC)	423 632,40 €

PLAN DE FINANCEMENT	
Part Agence de l'Eau 30%	105 908,10 €
Part Conseil Départemental 30%	105 908,10 €
Part au titre du FSR 20%	70 605,40 €

Part d'autofinancement 20%	70 605,40 €
----------------------------	-------------

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit là d'évaluations hautes.

Il précise par ailleurs être en contact et négociation avec le Groupe HECTARE, lauréat de l'appel à projet « Réinventer l'ancienne zone UDSIS », pour travailler avec eux l'implantation et le financement des réseaux qui continueront à traverser l'ancien terrain de l'UDSIS.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve les dossiers de demandes de subventions et demande les subventions les plus élevées possibles pour la réalisation des travaux Eau Potable et Eaux Usées, avenue des Lilas.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

b. Demandes de subventions – Réseau Eau Potable de l'avenue des Lupins

Monsieur le Maire et Madame DELCASSO-DEJOUX ne répètent pas l'intégralité de leurs propos précédents et présentent immédiatement le plan de financement de ces travaux.

PLAN DE FINANCEMENT	
DESIGNATION	MONTANTS
RENOUVELLEMENT DE LA CANALISATION AEP FUYARDE DE L'AVENUE DES LUPINS	
TRAVAUX	
Montant des Travaux (Priorité 1)	160 000,00€
Imprévus (5%)	8 000,00 €
Actualisation des prix (coefficient de 1,007)	1 176,00 €
SOUS - TOTAL TRAVAUX € HT	169 176,00€
Ingénierie	
Maitrise d'œuvre	10 150,00 €
Géomètre	2 000,00 €
CSPS de niveau III	1 500,00 €
Géotechnique mission G1 – Classification GTR	2 000,00 €
Diagnostic HAP	1 500,00 €

Tests et épreuves de réception externalisés	2 000,00 €
SOUS - TOTAL INGENIERIE HT	19 150,00 €
TOTAL GENERAL TRAVAUX + INGENIERIE HT	188 326,00 €
TOTAL GENERAL DE L'OPERATION (TRAVAUX TTC + INGENIERIE TTC)	225 991,20 €
PLAN DE FINANCEMENT	
Part Agence de l'Eau 30%	56 497,80 €
Part Conseil Départemental 30%	56 497,80 €
Part au titre du FSR 20%	37 665,20 €
Part d'autofinancement 20%	37 665,20 €

Madame DELCASSO-DEJOUX rappelle que les priorités ont été retenues par la Commune mais également par les financeurs.

A la question de Monsieur BATAILLE qui demande, comme il le rappelle avec les travaux sur la canalisation des Bouillouses il y a plusieurs années, ce qui se passerait si les subventions ne sont pas accordées, Monsieur le Maire indique que les travaux seront différés.

Madame DELCASSO-DEJOUX rappelle que les dossiers de demandes de subventions doivent être déposés préalablement avant tous travaux.

Monsieur BATAILLE déplore les mécanismes de subventionnement qui sont plus avantageux pour les communes ayant des réseaux en mauvais état au détriment des communes qui entretiennent régulièrement le leur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le dossier de demande de subventions et demande les subventions les plus élevées possibles pour la réalisation des travaux Eau Potable, avenue des Lupins.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

c. Demandes de subventions – Réseau Eau Potable de l'avenue des Lupins

La discussion se poursuit avec le sujet suivant : l'électrification du réservoir des Verts Sapins.

Monsieur le Maire indique que pour sécuriser l'alimentation en eau potable, cette électrification a été classée en priorité 1.

Monsieur BATAILLE se demande si cette opération ne devrait pas plutôt relever des travaux à réaliser par SUEZ, le délégataire.

A cette remarque, Monsieur le Maire rappelle que l'année prochaine sera une année de renégociation du contrat de DSP et que cette question des investissements à porter par le délégataire fera l'objet de réflexions et de négociations.

PLAN DE FINANCEMENT	
DESIGNATION	MONTANTS
ALIMENTATION ELECTRIQUE DU RESERVOIR « VERTS SAPINS »	
TRAVAUX	
Montant des Travaux (Priorité 1)	37 950,00€
Imprévus (5%)	1 897,50 €
SOUS - TOTAL TRAVAUX € HT	39 847,50 €
Ingénierie	
Maitrise d'œuvre	2 390,00 €
Géomètre	1 000,00 €
CSPS de niveau III	1 000,00 €
Consuel	1 000,00 €
SOUS - TOTAL INGENIERIE HT	5 390,00 €
TOTAL GENERAL TRAVAUX + INGENIERIE HT	45 237,50 €
TOTAL GENERAL DE L'OPERATION (TRAVAUX TTC + INGENIERIE TTC)	54 285,00 €
PLAN DE FINANCEMENT	
Part Agence de l'Eau 30%	13 571,25 €
Part Conseil Départemental 30%	13 571,25 €
Part au titre du FSR 20%	9 047,50 €
Part d'autofinancement 20%	9 047,50 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le dossier de demande de subventions et demande les subventions les plus élevées possibles pour l'électrification du réservoir des Verts Sapins.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire aborde ensuite le dossier de la rénovation et de la transformation en deux logements de l'ancienne mairie.

d. Demandes de subventions – Travaux de rénovation et performance énergétique, transformation de l'ancienne mairie en deux logements R+1 et R+2 avec mezzanine

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'historique de ce dossier et fait un point sur la mission confiée au cabinet d'architecture Caroline Mignon et aux autres cabinets spécialisés associés.

Il rappelle la nécessité absolue d'engager des travaux de rénovation et de performance énergétique dans les locaux de l'Ancienne Mairie de Bolquère et de les transformer en deux logements en R+1 et R+2 avec mezzanine, au-dessus de la salle municipale Cal Xiquet et demande à Madame DELCASSO-DEJOUX de faire un point sur l'avancement du projet.

Celle-ci indique qu'à la suite de l'Audit Énergétique réalisé par le cabinet SAS ECOBE 09, l'architecte a établi un l'estimatif prévisionnel des travaux suivants, dans une démarche de développement durable :

Détails	Montant ht	Montant TTC
Travaux V03/02/23	334 206 ,72€	401 048,06€
Cabinet architecture C Mignon et Co traitants	30 420,00€	32 093,10€
Autres cabinets	15 000,00€	15 825,00€
Imprévis 5%	18 981,33€	
Total	398 608,05 € HT	471 414,46€ TTC

Elle précise que les évaluations ont été faites de manière assez large avec les matériaux et produits les plus qualitatifs en prévoyant toutefois quelques imprévus.

Madame DELCASSO-DEJOUX évoque les différents intervenants comme le diagnostic amiante, un bureau de contrôle et contrôleur Sécurité mais également avec la nécessité de faire passer un huissier pour constater l'état des murs dans la maison mitoyenne

A l'inquiétude exprimée par Monsieur BATAILLE, Madame DELCASSO-DEJOUX indique que, dans le cadre d'une rénovation du bâti existant, l'accès aux logements projetés n'a pas à respecter les normes d'accessibilité handicapés.

Madame DELCASSO-DEJOUX pilote le montage du dossier de subvention qui doit, dans le cadre de la DETR 2023, être déposé avant le 24 février et indique qu'il sera également déposé au titre du nouveau Fonds Vert dont la vocation est d'accélérer la transition énergétique.

Monsieur le Maire indique, après une présentation en Sous-Préfecture de Prades, que l'objectif de l'État dans le département est que les crédits soient utilisés et bien consommés selon leur finalité.

Sur la question du chauffage de ces logements, il est répondu à Monsieur BATAILLE qu'il sera délivré par notre chaudière de l'école.

Le plan de financement déposé dans le cadre des demandes de subvention est présenté.

PLAN DE FINANCEMENT Rénovation énergétique et création de 2 logements ancienne mairie Bolquère	
Montant total hors taxes	398 608,05€

Subvention DETR demandée 30%	119 582,41€
Subvention Fonds Vert demandée 30%	119 582,41€
Subvention Région demandée 10%	39 860,80€
Subvention Conseil départemental sollicitée 10%	39 860,80€
Autofinancement et/ou emprunt Commune 20%	79 721,63€

Madame DELCASSO-DEJOUX précise toutefois que, le Département ne semblant pas avoir de ligne de subvention pour ce type de projet, le dossier sera monté pour aller chercher des crédits d'État avec la DETR et le Fonds Vert et modifié au moment du dépôt de la demande de subvention auprès de la Région Occitanie à hauteur de 20% au lieu des 10% initialement prévus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le dossier de demande de subventions et demande les subventions les plus élevées possibles pour les travaux de rénovation, de performance énergétique et de transformation de l'ancienne mairie en deux logements R+1 et R+2 avec mezzanine.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

9. Autres domaines de compétences

Monsieur le Maire introduit le dernier volet important de ce Conseil en rappelant l'engagement pris de dissocier le sport du tourisme pour permettre le développement de l'activité du Termanal des Loisirs et de la pratique et de l'offre sportive sur la Commune.

Il donne la parole à Monsieur HUG pour présenter le travail réalisé.

Ce dernier indique qu'au moment d'acter la séparation effective, il n'a pas été possible de s'appuyer sur des statuts de la Régie Municipale des Sports à jour et susceptibles de porter le projet communal pour cette régie.

La parole est donnée à Monsieur LIÉGEOIS qui retrace les versions et évolutions retrouvées avant d'indiquer qu'il est finalement proposé un toilettage complet des statuts pour asseoir juridiquement la prise d'autonomie de la Régie Municipale des Sports.

Monsieur HUG en profite pour rappeler que l'objectif est bien de confier l'exploitation du complexe sportif du Termanal à un responsable, Monsieur Vincent LION, engagé et motivé par son développement.

a. Modification des statuts de la Régie Municipale des Sports

Monsieur HUG commence la présentation des nouveaux statuts par l'objet de la Régie et précise que son périmètre a été prévu autour de l'existant mais également autour des activités nouvelles qui pourraient être créées et déployées autour et en lien avec le Termanal qui comprend déjà tennis, squash, badminton,

pétanque et musculation et devrait voir arriver, entre autres, padel et escalade dans les mois à venir.

Il précise qu'il est bien prévu d'exclure l'exploitation des domaines skiables.

Les articles suivants organisent le fonctionnement administratif et comptable de la nouvelle Régie Municipale des Sports dont la mise en place du Conseil d'Exploitation composé de 9 membres des 6 membres de la commission municipale des sports et de 3 personnalités qualifiés.

Monsieur HUG rappelle les noms de ces 6 membres ainsi que ceux des 2 personnalités qualifiées déjà présentes à la Régie.

Il indique ensuite que le troisième siège a été proposé au Président du Ski Club qui est l'association ayant le plus de membres sur la Commune ; ce dernier a accepté.

A l'interpellation de Monsieur BATAILLE qui s'interroge sur ce choix alors que la Régie n'aura aucune compétence en matière de ski, Monsieur HUG répond que Monsieur Jean-Michel COLL, avec ses nombreux membres licenciés ou non, peut être un acteur majeur du développement des activités sur le Termanal ou autour des événements sportifs sur la Commune.

Monsieur le Maire ajoute à ce sujet que justement les skieurs sont de plus en plus demandeurs d'activités sportives en salle, hors ski, et pas uniquement en musculation.

Il est précisé également qu'il est bien indiqué dans les statuts que la Régie dispose de l'autonomie financière mais pas de la personnalité morale, qu'elle gère un service public industriel et commercial et que, de ce fait, ses salariés relèveront du droit privé et non de la fonction publique territoriale et seront régis par la Convention Collective Nationale du Sport ; l'autorité et le pouvoir de décision reste, in fine, entre les mains du Maire et du Conseil Municipal.

Monsieur HUG précise que ce dernier point a déjà été largement discuté avec et approuvé par les personnels de la Régie qui basculeront de la Convention du Tourisme à la Convention du Sport, passant ainsi d'un statut d'animateur sportif à un statut d'éducateur sportif qui leur permet, par exemple, d'intervenir à l'école primaire de Bolquère.

Un débat sans solutions s'instaure ensuite, à l'instigation de Monsieur BATAILLE, sur la possibilité qu'aura la Régie de proposer des tarifs aux associations de la Communes alors que les Domaines Skiables ne peuvent pas en faire de même pour les habitants du territoire.

Avant le passage au vote, Monsieur HUG rappelle l'attention portée à l'objet social de la Régie ainsi qu'à la composition du Conseil d'Exploitation dans un objectif d'autonomie de gestion et d'indépendance vis-à-vis de l'Office du Tourisme.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la Régie Municipale des Sports de Bolquère Pyrénées 2000.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

b. Désignation des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie

Sans revenir sur les explications et précisions données sur le Conseil d'Exploitation au moment de l'examen des statuts, il est proposé de désigner les 9 membres suivants :

- Au titre de représentants du Conseil Municipal :
 - M. Henri BAUDET,
 - M. Marc BLANIC
 - M. Antonin HUG,
 - M. Titouan HUIGE,
 - Mme Valérie MALOT,
 - M. Serge ROSSELL,
- Au titre des Personnalités qualifiées :
 - Mme Dominique ALVERHNE,
 - M. Jean-Michel COLL,
 - M. Lorenzo ZENATTI.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve les désignations au sein du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Sports de Bolquère Pyrénées 2000.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

c. Désignation du Directeur de la Régie

Sur le dernier point à l'ordre du jour relatif à la Régie Municipale des Sports, Monsieur HUG rappelle que les dispositions légales ainsi que les statuts prévoient que le Directeur et le Comptable d'une Régie exploitant un service public sont obligatoirement des personnels de statut public.

Différentes dispositions permettent aux communes de moins de 3 500 habitants ayant une régie de nommer un directeur issu de leurs effectifs.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire et Monsieur HUG proposent de nommer Monsieur Dominique LIÉGEOIS, Secrétaire Général des Services de la Commune de Bolquère, Directeur de la Régie Municipale

des Sports de Bolquère Pyrénées 2000.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve la nomination proposée de Monsieur Dominique LIÉGEOIS comme Directeur de la Régie Municipale des Sports de Bolquère Pyrénées 2000.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Après les délibérations, Monsieur BATAILLE suggère que si les débits réservés sur la Têt devaient s'établir à 1 500 litres par seconde (soit le double du débit réservé actuel) l'organisation de la pratique du canoë-kayak sur cette rivière pourrait constituer une activité fortement lucrative pour la Régie des Sports.

Monsieur le Maire lui répond que, en faisant abstraction du contexte actuel, dans l'absolu, c'est faisable mais qu'en l'état actuel cela nécessiterait des travaux sur les enrochements dans le lit de la rivière et l'enlèvement des nombreux embâcles pour permettre une navigation continue.

10. Questions Diverses

a. Tiers-lieu de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes

Monsieur le Maire informe le Conseil que, à sa grande surprise, la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes a retenu l'ancien logement de La Poste pour y implanter son tiers-lieu à Bolquère.

Il rappelle que la Commune avait proposé le logement de La Poste et l'ancien cabinet dentaire, à Pyrénées 2000.

Monsieur BATAILLE rappelle que le Conseil municipal, il y a plusieurs années, avait délibéré pour vendre le logement de La Poste.

b. Étude CAUE 66 sur le bâtiment Front de Neige

Monsieur le Maire présente la proposition du CAUE 66 pour le projet d'un bâtiment totem de visibilité pour le Front-de-Neige, à Pyrénées 2000.

Il retient toutefois la proposition de faire deux bâtiments distincts, l'un technique pour Altiservice et la Commune à l'emplacement initialement prévu et l'autre de services en front-de-neige avec une forte visibilité.

L'autre proposition qui retient son attention est le projet de passerelle piétons permettant de relier la rue du Bac et ses parkings directement avec les pistes.

Il précise qu'il a été demandé au CAUE une étude complémentaire sur l'organisation de la circulation et du

stationnement entre l'intersection Rue du Bac / Avenue du Serrat de l'Ours et l'intersection Avenue du Grand Termanal / D 618.

S'ensuit un débat sur le projet qui se conclut sur la nécessité de rapidement lancer une mission d'étude avec un programmiste, notamment pour retravailler l'implantation de l'École de Ski.

c. Club des Sports de Font-Romeu

Monsieur le Maire rappelle la délibération de 2022 allouant, à l'Agence Pyrénées Montagne Développement, 10 000 € pour organiser l'étape Coupe du Monde de ski Freestyle à Font-Romeu et 10 000 € pour organiser l'étape Gentlemen Night Tour à Pyrénées 2000.

Il fait part des difficultés pour payer selon ce principe car l'organisateur demande que le paiement soit effectué auprès du Club des Sports de Font-Romeu.

Monsieur le Maire indique qu'il acceptera, cette année, la demande mais que l'année prochaine le paiement ne se fera qu'à l'appui d'une convention à conclure idéalement avec le Ski Club de Pyrénées 2000 afin de pouvoir réclamer des justificatifs et de clarifier le financement des événements.

d. Loyer de la MAM

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de la MAM sollicitant le maintien de sa réduction de loyer.

Monsieur LIÉGEOIS rappelle la baisse de loyer de 500 à 300 € accordée à la MAM à l'occasion tout d'abord de la période Covid puis en raison des travaux et du retard pris dans l'installation de la nouvelle pompe à chaleur dans leur local.

La question qui se pose est de maintenir la réduction de loyer ou de revenir au loyer normal.

e. Loyer Le Maillol

La question d'une réduction de loyer, voire de sa suppression, est là aussi posée.

Les élus regrettent que la gérante n'ait pas pris la mesure de la demande touristique et n'ait fait aucun effort pour développer son activité commerciale.

f. Loyer Quadbike VTT

Là aussi, le gérant réclame une réduction de loyer.

A l'instar de Monsieur BATAILLE, les élus sont peu favorables à ces réductions voire suppressions sollicitées.

Monsieur ROSSELL constate que ces occupants ont peut-être été un peu trop habitués à un certain laxisme.

Monsieur le Maire propose que les loyers soient facturés au niveau prévu par la convention d'occupation et de recevoir les gérants en cas de réclamation.



g. Service Urbanisme au niveau de la Communauté de Communes

Monsieur le Maire expose le projet de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes de mettre en place un service instructeur en matière d'urbanisme.

Il rappelle que les communes de Font-Romeu et Bolquère se sont abstenues lorsque le projet a été présenté en Conseil communautaire.

Il précise que la prestation coûterai de l'ordre de 30 000 € par an à la Commune alors qu'elle dispose d'un service Urbanisme qui lui donne satisfaction.

Monsieur le Maire expose les options envisagées pour le lieu d'implantation du service et donnera à la Communauté de Communes la position de la Commune après avis de la commission urbanisme puis officiellement celle du Conseil municipal.

Plus aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire lève la séance à 22h30.

Le Secrétaire de séance,
Mme Valérie MALOT

Le Maire,
M. Henri BAUDET